

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 6 Octobre 2026

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Anaïs RAMAGE, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Séverine MUET, Sarah SCHREIBER,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, Luc GUSTA, David MERCIER.

Pouvoirs :

Caroline PILAN-THEVENIN donne pouvoir à Stéphane RAJON
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Séverine MUET
Julie MARTINON donne pouvoir à Anaïs RAMAGE
Fabienne SOLER donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Excusés :

Secrétaire de séance :
Monsieur Jessy VAUCHEL

Date de convocation :
01/10/2026

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**20261006 - 12 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS - ACTUALISATION SUITE MODIFICATION DE POSTE**

Rapporteur : Monsieur Stéphane RAJON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer chaque année les effectifs de la collectivité précisant les emplois à temps complets. Le temps de travail de chaque poste sera évalué et déterminé selon les nécessités de service de la collectivité.

Monsieur RAJON rappelle que la dernière actualisation du tableau des emplois a été réalisée en séance du conseil municipal du 14 Octobre 2025 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 14/10/2025							
Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Durée du poste	Nombre de Poste	Postes vacants	Poste pourvus	Temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Rédacteurs	Rédacteur Principal 2ème classe	B	35h	1		1	100%
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	C	35H	1		1	100%
	Adj Admf / adj adm 2ème cl/1ère cl		24H30	1	1		70%
FILIERE TECHNIQUE							
Techniciens	Technicien	B	35H	1	1		100%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Ppal	C	35h	1		1	100%
Adjoints techniques	Adjoint Technique	C	35h	1		1	100%
			22h52	1		1	65.34%
			28h52	1		1	82.50%
FILIERE ANIMATION							
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	35H	4		1	100%
						1	100%
						1	100%
						1	98.89%
			28h52	1		1	82.50%

Il est précisé que le Comité Social Territorial a été saisi durant l'été pour l'émission d'un avis dans sa séance du 22/09/2026 sur la modification de plus de 10% du temps de travail d'un agent technique.

Le poste actuel est :

- un poste permanent de 28h52
- sur un emploi d'Adjoint Technique,
- dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux
- de Catégorie C.

L'agent occupant ce poste a sollicité la commune à plusieurs reprises depuis début 2026 pour augmenter son temps de travail et tendre vers un temps complet.

Suite au départ d'un agent, il a été proposé à cet agent de compléter son temps de travail en intégrant de nouvelles missions.

Le temps de travail actuel de 28h52 passerait à 35h à compter du 1er octobre 2026, soit une augmentation de plus de 10%.

Lors de son entretien avec le maire et la secrétaire générale le 28 juillet 2026, l'agent a donné son accord pour l'augmentation de son temps de travail à 35h.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22/09/2026.

Monsieur RAJON propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois présenté ci-après :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS							
Cadre d'emploi	Grade	Catégori e	Durée du poste	Nombre de Poste	Postes vacants	Poste pourvus	Temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Rédacteurs	Rédacteur Principal 2ème classe	B	35h	1		1	100%
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	C	35H	1		1	100%
	Adj Admf / adj adm 2ème cl/1ère cl		24H30	1	1		70%
FILIERE TECHNIQUE							
Techniciens	Technicien	B	35H	1	1		100%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Ppal	C	35h	1		1	100%
Adjoints techniques	Adjoint Technique	C	35h	1		1	100%
			22h52	1		1	65.34%
			35h	1		1	100.00%
FILIERE ANIMATION							
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	35H	4		1	100%
						1	100%
						1	100%
						1	98.89%
			28h52	1		1	82.50%

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité proposé ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité proposé ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Jessy VAUCHEL

Le Maire,
Olivier TISSERAND